



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
CALVISSON DU 20 DECEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt décembre à 18H30, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la LOI, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. André SAUZEDE.

Date de convocation : 13 décembre 2019

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 15

Nombre de procurations : 3

Nombre de voix : 18

Etaient présents : Mme Marie-Christine Bouvier, M. Jacky Clavairolle, M. Alex Dumas, Mme Christiane Exbrayat, M. Alain Héraud, M. Michel Jean, Mme Julie Jouve, Mme Danielle Lambert-Manent, Mme Véronique Martin, M. Jean-Claude Mercier, Mme Ghislaine Monroig, Mme Françoise Panafieu, M. André Sauzède, Mme Martine Villeneuve, Mme Janet Zaragoza.

Absents excusés :

Mme Karine Bellosguardo

Mme Dominique Boch

Mme Jocelyne Bonnet-Carbonell

Mme Tania Charalambous

M. Gilles Jouve a donné procuration à Mme Julie Jouve

Mme Véronique Leruste

M. Jérôme Mercadé

M. Jean-Thierry Picandet a donné procuration à M. Alain Héraud

Mme Christelle Piesset

M. Vincent Rieutor

Mme Elsa Seigneur a donné procuration à Mme Martine Villeneuve

M. Grégory Théron

Mme Danièle Trabuc

M. Alexandre Trouillard

Secrétaire de séance : M. Michel Jean

DEL2019_090 Régie du marché dominical

Monsieur le maire rappelle la délibération en date du 28 novembre 2016 qui fixe les droits de place du marché dominical à 2.20 € le mètre linéaire.

Il informe l'assemblée que les forains titulaires ont sollicité les régisseurs afin de pouvoir souscrire à un abonnement mensuel.

Après avis favorable du comptable public, il est proposé à l'assemblée de fixer le tarif d'un abonnement mensuel à raison de 2€ le mètre linéaire par dimanche (48 dimanches par an) et d'augmenter les droits de place pour les non titulaires à raison de 2.30 € le mètre linéaire.

L'abonnement mensuel sera perçu chaque premier dimanche du mois, à raison de 8€/mois le mètre linéaire.

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De fixer le tarif de l'abonnement mensuel pour les titulaires à 2 € le mètre linéaire par dimanche, à raison de 8€/mois,
- De fixer le tarif des droits de place pour les non titulaires à 2.30 € le mètre linéaire,
- D'autoriser monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Vote :

Présents	15
Procurations	03
Nombre de voix	18
Pour	18
Contre	00
Blancs	00

Lu et approuvé, ont signé le maire et les membres présents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Certifié conforme au registre.

Le maire,
André SAUZEDE

